



Télécharger ce chapitre



La société actuelle développe de nouvelles formes de solidarité. La préparation au C.A.P. petite enfance ainsi qu'à la mention complémentaire aide à domicile proposée par les Cours Municipaux d'Adultes répond à cette approche. De son côté, la Ville de Paris recrute dans ce domaine par voie de concours. L'obtention de ce diplôme vous permettra de vous y inscrire. Pour tout renseignement sur les concours de la Ville de Paris : consultez www.paris.fr ou sur place, l'accueil du bureau de recrutement, 2 rue Lobau 75004 Paris

En outre, de nombreuses personnes possèdent de riches expériences professionnelles dans ce domaine mais ne sont pas reconnues. L'élargissement de la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.) au secteur sanitaire et social répond aux besoins de qualification et de reconnaissance.

N'ayant pas le statut d'organisme de formation, le Bureau des Cours Municipaux d'Adultes ne peut vous assurer la prise en charge, par une entreprise ou tout autre organisme, de votre formation. Ses représentants par ailleurs ne sont pas habilités à signer une convention de stage en entreprise.

Toutefois, une possibilité d'effectuer la période de stage obligatoire pour la validation du diplôme peut vous être proposée à la Ville de Paris. Dans cette perspective, un guide vous sera remis lors du premier cours.